



REUNION CSE EXTRA

DU 30 AVRIL 2020

La direction a réuni ce jour les organisations syndicales afin de présenter deux projets soumis au vote des membres du CSE sur la prise de température des salariés.

Projet 1 : Protocole d'auto surveillance

Les salariés se verront remettre, à partir du 05 mai 2020, un document à remplir chaque jour en prenant leur température à leur domicile matin et soir. Ils devront présenter ce document avant leur entrée au sein de l'établissement.

En cas de température supérieure à 38°, les salariés ne devront pas se rendre au travail.

En cas d'oubli du document, les salariés ne pourront pas entrer dans l'entreprise et devront retourner à leur domicile le chercher. Les heures de retard dues au trajet ne seront pas payées.

Nous avons émis un avis défavorable à ce projet car encore une fois la prise de température doit être réalisée au sein de l'entreprise et non pas au domicile de chacun. De plus la présentation du document va engendrer un délai d'attente et réduire les distanciations.

Sud ayant voté défavorablement et FO ainsi que le SNI s'étant abstenus ***l'avis du CSE est défavorable pour ce projet.***

Projet n°2 : Bornes thermométriques

Dans le mois de mai ou juin des bornes thermométriques seront installées aux entrées du site. Elles prendront la température des salariés avant leur entrée dans l'établissement.

Si la température est égale ou supérieure à 38° le tourniquet restera bloqué. Si la température est inférieure à 38° le tourniquet se libèrera après le passage de la carte.

Nous avons émis un avis favorable à ce projet.

Sud s'étant abstenu et FO ainsi que le SNI ayant voté favorablement ***l'avis du CSE est favorable pour ce projet.***

La CGT

Le 30 avril 2020